

La Maison-Dieu, 223, 2000/3, 93-112

Robert CABIÉ

L'ŒUVRE LITURGIQUE DE MGR AIMÉ-GEORGES MARTIMORT (1911-2000)

LES DERNIERS INSTANTS de Mgr Martimort furent ceux qu'il avait décrits dans un article de 1955 intitulé « Comment meurt un chrétien »¹. En effet, c'est peu après avoir reçu le viatique qu'il s'éteignait dans la matinée du 20 janvier dernier. C'était à Saint-Augustin, la maison de retraite des prêtres de Toulouse, où il s'était retiré, en y installant sa bibliothèque, après le Concile. Ses funérailles ont été célébrées à la cathédrale Saint-Étienne, car il était, depuis 1984, prévôt du chapitre métropolitain. C'est dans cette église que, pendant sa formation au petit et au grand séminaire, il avait appris à célébrer et à aimer la liturgie, et c'est là qu'il avait reçu l'ordination presbytérale, le 29 juin 1934.

Depuis mes premiers contacts avec l'abbé Martimort, vers 1950, j'ai toujours vécu assez près de celui qui a été pour moi un maître et un ami. Si mes propos en sont trop fortement marqués, qu'on veuille bien me le pardonner.

1. *LMD* 44, 1945, p. 5-28, reproduit dans *Mens concordet voci* (voir note 11), p. 247-263.

Le prêtre et le professeur

Né dans la « ville rose » le 31 août 1911, Aimé-Georges Martimort était avant tout prêtre de l'Église de Toulouse. Bien que ses activités se soient souvent exercées au-delà des frontières de son diocèse, il y demeura toujours attaché par sa résidence et son enseignement à l'Institut Catholique. Remarqué par le recteur, Mgr Bruno de Solages, c'est à cette tâche qu'il se prépare après son ordination : il obtient une licence ès lettres et soutient, en 1937, une thèse de doctorat en théologie sur *La défense de la déclaration de 1682 par Bossuet*². À Rome, où il est envoyé pour une année par son évêque, Mgr Jules-Géraud Saliège, il acquiert un diplôme de bibliothécaire ; il en profite pour fréquenter l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne, fondé par Pie XI en 1925, où se sont épanouies plusieurs vocations à la science liturgique, en un temps où n'existait encore aucune formation spécifique en ce domaine. Dès son retour, en octobre 1938, il devient conservateur de la Bibliothèque et il commence à enseigner, à la Faculté de Théologie, l'histoire de la liturgie, matière qui était loin de figurer alors dans les programmes de toutes les Universités catholiques. Il exercera ces fonctions jusqu'à sa retraite, en 1981, interrompues seulement par un éloignement forcé pendant l'occupation allemande (1943-1944)³ et par un congé pour préparer un doctorat en Sorbonne sur *Le Gallicanisme de Bossuet* (1953)⁴.

Les cours de Martimort étaient préparés avec soin : ses dossiers comportaient la copie de tous les passages des documents auxquels il se référait et il ne les refusait pas aux étudiants qui désiraient les consulter ; il voulait leur

2. Extrait dans *Bulletin de littérature ecclésiastique (BLE)* 38, 1937, p. 3-59.

3. Il dut quitter Toulouse en juillet 1943 et rester jusqu'à la Libération au Grand Séminaire de Valence (Drôme) où il se cachait sous le nom de Georges Martin.

4. *Le Gallicanisme de Bossuet*, Paris, Cerf, coll. « Unam sanctam » 24, 1953.

donner le goût d'aller aux sources. Ses exposés étaient clairs et précis, argumentés avec conviction surtout quand il s'agissait de réfuter des positions qu'il ne partageait pas. C'est là qu'a pu se préciser et prendre corps le projet, qu'il nourrissait depuis longtemps, de composer un manuel qui soit autre chose que ces précis de rubriques en vogue dans les séminaires et les scolasticats. Avec des collaborateurs qu'il a lui-même choisis, il publiera les diverses éditions de *L'Église en prière*, de 1961 à 1965, et celle, entièrement renouvelée, dont les quatre volumes sortiront en 1983 et 1984⁵.

J'ai pu apprécier sa manière de diriger une thèse de doctorat : il ne s'imposait pas, mais était toujours prêt à donner de son temps et à ouvrir sa bibliothèque. Il n'était pas avare de conseils, mais attendait, la plupart du temps, qu'on les sollicite. On ne le sentait pas exigeant, et pourtant il l'était. Il avait le souci que l'étudiant entre, comme il disait, « dans la république des lettres », lui donnant l'occasion de prendre contact par correspondance avec les grands noms de la science liturgique. Il m'a même plusieurs fois fait participer, à Louvain, aux journées destinées aux professeurs de liturgie des séminaires, organisées par la Compagnie de Saint-Sulpice, le C.P.L. et l'abbaye du Mont César, entre 1953 et 1967.

Le professeur Martimort a été doyen de la Faculté de théologie de Toulouse de 1967 à 1970. Ce fut une lourde

5. *L'Église en prière, Introduction à la liturgie* (avec 13 collaborateurs), Tournai, Desclée, 1961; (2^e éd. 1962) avec une lettre du pape Jean XXIII; 3^e éd. revue (1965). L'ouvrage a été traduit en italien, allemand, espagnol, portugais et anglais, — *L'Église en prière. Édition nouvelle* (avec 7 collaborateurs), Tournai, Desclée, vol. II et IV, 1983; vol. I et III, 1984. L'ouvrage a été traduit en italien, anglais, espagnol et portugais. Martimort contribua aussi à la catéchèse des sacrements par un petit livre destiné aux élèves de secondaire, *En mémoire de moi; la prière de l'Église et ses sacrements*, Paris, Éd. de l'École (1954) (9 éditions, traductions anglaise, espagnole, italienne, portugaise) et par un ouvrage écrit pour la formation des Frères des Écoles chrétiennes, *Les signes de la Nouvelle Alliance*, Paris, Liget, 1960 (2 éditions, traductions dans les mêmes langues).

épreuve, car pour lui, les événements de mai 68 évoquaient les sentiments de saint Augustin à l'arrivée des Vandales. Mais il sut faire confiance à ses collaborateurs qui se chargeaient des négociations avec les étudiants et, s'il ne mit aucun obstacle aux changements qu'il fallait consentir, il en souffrait et s'en ouvrait à quelques confidents.

Le Chanoine Martimort fut un prêtre fidèle. Il aimait célébrer la Liturgie des Heures en communauté, surtout dans l'assemblée capitulaire, mais il était assidu à l'office en privé, qu'il récitait alors en latin, avec les trois petites heures. Certains ont éprouvé quelque déception à le voir célébrer la messe ; il n'avait pas le charisme de la présidence et semblait maladroit ; on aurait dit qu'il était gêné par son souci de bien faire... mais quand il parlait de la prière de l'Église dans son enseignement, on sentait ce que cela signifiait pour lui, ce que lui faisait vivre cette « source » et ce « sommet »⁶ de la vie chrétienne qui ouvre sur toutes les dimensions de l'expérience ecclésiale. Bien avant que ne soient constituées les régions apostoliques, il avait invité les diocèses du Midi à des rencontres de pastorale liturgique dont il m'avait confié l'animation, parce que, me disait-il, il fallait quelqu'un qui veuille acquérir une compétence en la matière et qui en même temps manifeste de l'intérêt pour l'Action Catholique. Ces paroles, alors, m'avaient surpris, mais je les ai toujours gardées comme l'appel à une fidélité.

Le liturgiste et le chercheur

L'Institut Catholique de Toulouse avait mis en honneur les recherches historiques et la méthode critique. A.G. Martimort put s'y initier auprès de professeurs dont il aimait évoquer le souvenir : Mgr Louis Saltet (1870-1952) qui dirigea sa thèse de doctorat en théologie, et le Père

6. Cf. Concile Vatican II, Constitution *Sacrosanctum Concilium* (cité désormais VSC), n. 10 : « La liturgie est le sommet auquel tend l'action de l'Église, et en même temps la source d'où découle toute sa vertu ».

Ferdinand Cavallera (1875-1954), dont les cours l'ont fait entrer dans les coulisses d'un Concile – celui de Trente –, ce qui, plus tard, lui sera fort utile. Son intérêt s'est d'abord porté sur Bossuet et le gallicanisme du XVII^e siècle ; c'est l'histoire de l'Église qui était déjà le champ de ses investigations et ce n'est sans doute pas un hasard que sa première publication dans une collection liturgique soit un petit livre de 1946 intitulé *De l'Évêque*⁷. Est-ce la figure de l'« Aigle de Meaux » qui a provoqué cette réflexion ? En tout cas, la théologie sacramentaire s'y enracine dans la pratique ecclésiale tout au long des siècles et notamment dans la tradition culturelle. Les écrits de Louis Duchesne et de Pierre Batiffol avaient déjà passionné le jeune séminariste ; désormais, c'est à la liturgie que l'historien consacra ses recherches.

Parmi les ouvrages qu'il a publiés, retenons d'abord celui qu'il a consacré au *De antiquis Ecclesiae ritibus* de Dom Édmond Martène⁸, vaste recueil de sources devenu difficile à utiliser, car les indications données par le Mauriste ne suffisent plus à faire retrouver les documents cités. Le travail a consisté à identifier chaque pièce, dans la mesure du possible ; c'est plus de cinq cents manuscrits qui ont été examinés. Il faut citer aussi la recherche sur les diaconesses⁹, étude comparée de rites et formulaires utilisés dans les diverses Églises pour conférer cette dignité aux visages multiples, qui s'avère n'être jamais que ce que l'on appelle aujourd'hui un « ministère institué ». Mentionnons enfin les deux volumes publiés par l'Institut d'études médiévales de Louvain, consacrés à l'histoire des

7. *De l'Évêque*, Paris, Cerf, coll. « La Clarté-Dieu » XIX, 1946.

8. *La documentation liturgique de Dom Édmond Martène, Étude codicologique*, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica Vaticana, coll. « Studi e Testi » 279, 1978. – « Additions et corrections à la documentation... », in *Ecclesia Orans*, 3, 1986, p. 81-105.

9. *Les diaconesses. Essai historique*, Roma, Edizioni liturgiche, coll. « Bibliotheca Ephemerides liturgicae », Subsidia 24, 1982.

livres liturgiques contenant les lectures et les descriptions de cérémonies ¹⁰.

L'œuvre de Martimort comporte encore près de deux cents articles dont un bon nombre a été réuni en deux recueils, en 1983 et 1991 ¹¹. Cela va des études publiées dans *La Maison-Dieu*, au gré des questions abordées dans les sessions du C.P.L., jusqu'aux contributions au *Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, revue de l'Institut Catholique de Toulouse, dont il assura la direction de 1973 à 1978, et aux commentaires consacrés à la réforme conciliaire, notamment dans les *Notitiae*, publication de la Congrégation pour le Culte divin, en passant par les recherches fondamentales dont les *Mélanges* offerts à des collègues fournissaient l'occasion, sans oublier les notices nécrologiques ni les questions d'actualité, parues dans divers périodiques.

Ces publications ont enrichi nos connaissances sur bien des points, mais il en est un sur lequel la contribution de Martimort semble être d'une importance particulière ; il s'agit de la redécouverte de l'Assemblée. Ce terme n'était plus utilisé et je ne me souviens pas de l'avoir jamais entendu, au cours de mes études, à propos des actes du culte auxquels les chrétiens assistaient. Le Mouvement liturgique nous avait fait retrouver la prière de l'Église comme source de la vie spirituelle, avec Prosper Guéranger, et avait permis, avec Lambert Beauduin et Gaspar Lefebvre, en mettant un missel dans les mains des fidèles, qu'ils comprennent et qu'ils « suivent » ce qui se passe à l'autel, afin de s'unir intérieurement et extérieurement.

10. *Les « Ordines », les Ordinaires et les cérémoniaux*, Turnhout, Brepols, coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental », fasc. 56, 1991 – *Les lectures liturgiques et leurs livres*, ibid. (fasc. 64), 1992.

11. *Mens concordet voci pour Mgr A.G. Martimort*, Paris-Tournai, Desclée, 1983 (cité MCV), p. 23-436 : « Quarante ans de recherches et de travaux » (le reste de l'ouvrage contient des *Mélanges* offerts à A.G. Martimort par la Faculté de théologie de Toulouse). – *Mirabile laudis canticum, Mélanges liturgiques*, Rome, Edizioni liturgiche, 1991.

ment aux cérémonies accomplies par les ministres. Mais il manquait encore de concevoir la célébration comme une harmonie de rôles divers et complémentaires, de sorte que, comme dit le Concile, « chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fait seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature des choses et des normes liturgiques »¹². Il restait aussi à comprendre la signification théologique de l'alternance entre le rassemblement et la dispersion du peuple de Dieu, en faisant converger les acquis du Mouvement missionnaire de l'après-guerre avec ceux du Mouvement liturgique. Tout cela était contenu dans la notion d'Assemblée, redécouverte à partir des témoignages des premiers siècles¹³ et des enseignements patristiques. Une session sur la célébration du culte paroissial, en 1949, fut l'occasion, pour Martimort, de tirer les leçons de ces données de la Tradition, ce qui donna lieu au premier de quatre articles¹⁴ qui présentent les fondements doctrinaux de ce qui est désormais reconnu comme la première et la plus fondamentale des réalités liturgiques.

Le co-directeur du Centre de Pastorale liturgique

Par son tempérament et par sa formation, A.G. Martimort aurait pu rester, toute sa vie, ce qu'on appelle un « rat de bibliothèque », comblé par des recherches d'érudition. Or il fut habité par une hantise pastorale et un souci passionné de promouvoir une participation des fidèles à la liturgie qui les amène à témoigner de leur foi. On peut s'étonner aussi, comme l'évoquait son évêque,

12. VSC 28.

13. Cf. H. CHIRAT, *L'Assemblée chrétienne à l'âge apostolique*, Paris, Cerf, coll. « Lex orandi » 10, 1949.

14. « L'Assemblée liturgique », *LMD* 20, 1949, p. 153-175 ; *MCV*, p. 193-208. – « L'Assemblée liturgique, mystère du Christ », *LMD* 40, 1954, p. 5-29 ; *MCV*, p. 209-226. – « Dimanche, assemblée et paroisse », *LMD* 57, 1959, p. 55-84. – « Précisions sur l'Assemblée », *LMD* 60, 1959, p. 7-24 ; *MCV*, p. 227-246.

Mgr Émile Marcus, dans l'homélie de ses funérailles, de son « exceptionnel parti pris de collaboration, alors même que les défauts qui sont souvent la rançon d'une grande compétence scientifique telle que la sienne ne devait pas beaucoup l'y prédisposer »¹⁵. On peut voir là une œuvre de la grâce, manifestée tout particulièrement par son action au Centre de Pastorale liturgique, dont il est devenu co-directeur, dès 1946, avec le P. Roguet et, jusqu'en décembre 1948, avec le P. Duployé. Cette activité a été décrite par celui qui a partagé sa responsabilité pendant de longues années¹⁶.

C'est, peut-on dire, par hasard que l'abbé Martimort participa à la réunion de fondation du C.P.L., le 23 mai 1943¹⁷, mais il contribua abondamment à en préciser le statut et la méthode de travail.

Il s'agit d'un organisme privé, sans aucun mandat officiel, qui se veut lieu de rencontre d'universitaires (théologiens, historiens, patristiciens...), d'animateurs de la célébration (musiciens, artistes et autres) et de pasteurs (curés et aumôniers) et même de laïcs d'Action Catholique. Martimort comparait sa tâche, à la tête du Centre, à celle d'une maîtresse de maison qui accueille ses invités, leur permet de dialoguer entre eux, met à leur disposition les moyens de concevoir et de réaliser des projets communs. En fait, le sérieux du travail accompli attira la confiance des évêques qui firent appel au C.P.L. pour des sessions de formation dans les diocèses¹⁸, et même pour l'élaboration de documents, comme le *Directoire pour la pastorale de la messe*, en 1956.

15. *Foi et Vie de l'Église au diocèse de Toulouse*, 141, 2000, n° 3, p. 20-23.

16. C.A.M. ROGUET, « Le centre de Pastorale liturgique », *MCV*, p. 371-380.

17. Se trouvant à Paris en quête d'un patron de thèse en Sorbonne, Martimort, que le P. Maydiou avait rencontré et apprécié, alla aux éditions du Cerf, où le P. Duployé l'invita à la réunion.

18. Martimort lui-même a été invité dans 36 diocèses pour 75 sessions ou journées, entre octobre 1947 (Pau), et février 1965 (Grenoble).

Chaque année, en automne, de 1948 à 1960, une session, à l'école Sainte-Geneviève de Versailles, réunissait de 500 à 800 prêtres et laïcs¹⁹. Du haut de sa petite taille, le chanoine Martimort veillait avec autorité sur le bon déroulement des conférences et carrefours, scandé par la célébration des Heures de l'office et de l'Eucharistie. C'est surtout dans les journées de travail qui se tenaient, la seconde semaine de Pâques, au prieuré Sainte-Bathilde de Vanves, qu'il donnait toute sa mesure, comme le rappelle un témoin : « Ces réunions étaient privées et on ne pouvait y venir que sur invitation. J'ai vu plus d'une fois l'abbé Martimort mettre poliment à la porte des intrus qui voulaient s'imposer. Les invitations étaient envoyées à une quarantaine de personnes qui pouvaient apporter quelque chose aux discussions. Il y avait un vaste éventail de représentants du clergé français : curés de paroisses, aumôniers d'Action Catholique, religieux de tous ordres. Il y avait aussi quelques laïcs, militants d'Action catholique... Pratiquement, les séances étaient toujours présidées par le chanoine Martimort. Il savait résumer les positions différentes, sérier les problèmes, ramener le débat à son objet propre. On faisait du travail utile »²⁰. C'est en fonction de ce qui se passait là qu'il établissait le programme et choisissait les conférenciers du Versailles suivant. Il veillait personnellement sur les publications du C.P.L., avant tout *La Maison-Dieu*, dont la première livraison est de 1945, et la collection *Lex orandi*, inaugurée par les actes de la première session de Vanves. L'équipe qui entourait les codirecteurs comprenait trois dominicains, les PP. François Louvel, Jean-Marie Hum et Pierre-Marie Gy, le P. Duployé s'étant retiré pour des raisons personnelles. En 1953, arrive l'abbé Pierre Jounel, avec qui Martimort nouera des liens

19. Un rassemblement plus important, qualifié de Congrès, eut lieu en 1945 à Saint-Flour, en 1947 à Lyon, en 1957 à Strasbourg et en 1962 à Angers. Entre ces deux derniers, Martimort a décommandé un projet concernant Chartres, dont la préparation ne lui paraissait pas satisfaisante.

20. B. BOTTE, *Le Mouvement liturgique, Témoignage et souvenirs*, Paris-Tournai, Desclée, 1973, p. 79-80.

qui deviendront ceux d'une véritable amitié. Ce nouveau collaborateur loge dans le pavillon de la rue Peronnet, à Neuilly, assurant pratiquement une permanence au siège du C.P.L., et se montre particulièrement soucieux d'y constituer une bibliothèque, qui sera précieuse aux étudiants de l'Institut Supérieur de Liturgie, fondé en 1956²¹.

Poursuivant le chemin ouvert par Duployé, Martimort s'engagea dans la collaboration avec les liturgistes allemands, surtout Mgr Johannes Wagner, Secrétaire général de l'Institut liturgique de Trêves et le professeur Balthasar Fischer. En 1951, commencèrent des rencontres de travail²² dont le cercle s'élargit rapidement, pour donner lieu au Congrès international de Lugano en 1953 et à celui d'Assise en 1956, où se manifesta l'attitude du Siège Apostolique faite à la fois de réticences et d'encouragements. Le discours que Pie XII adressa, à Rome, aux congressistes, comme son encyclique *Mediator Dei*, de 1947, comportait autant d'approbations que de mises en garde, et Martimort n'en a pas perçu, dès l'abord, tous les aspects positifs. Il savait en effet que le pape acceptait mal que *La Maison-Dieu* s'exprime librement sur l'état de la liturgie romaine²³, puisqu'il en avait fait reproche aux co-directeurs du C.P.L., lors d'une audience à Castelgandolfo, en 1952. Ceux-ci rencontrèrent aussi le Substitut de la

21. Pour la part prise par le Chanoine Martimort dans la décision de créer cet Institut, les premières démarches, la mise en œuvre, etc. voir C. BRESSOLETTE, « Les 40 ans de l'Institut supérieur de Liturgie : 1956-1996 », dans *La Liturgie, lieu théologique*, sous la direction de P. De CLERCK, Paris, Beauchesne, coll. « Sciences théologiques et religieuses » 9, 1999, p. 7-42.

22. Maria-Laach en 1951, Mont Sainte-Odile en 1952, Mont César en 1954, Montserrat en 1958, Munich en 1960. Cf. S. SCHMITT, *Die internationalen liturgischen Studientreffen 1951-1960. Zur Vorgeschichte der Liturgiekonstitution*, coll. « Trierer Theologische Studien » 53, Trier, Paulinus-Verlag, 1992.

23. Le pape avait été peiné par les réserves formulées sur la nouvelle tradition latine du psautier (*LMD* 5, 1946, p. 60-106) et avait particulièrement désapprouvé un article du P. Donceur intitulé « Pour une révision des lectures du Missel » paru dans *LMD* 29, 1952, p. 107-111.

Secrétairerie d'État, Jean-Baptiste Montini²⁴, qui leur manifesta un intérêt fondé sur de réelles compétences pour les questions qui leur tenaient à cœur.

En 1965, le C.P.L. cède la place à un organisme officiel, le Centre National de Pastorale Liturgique (C.N.P.L.). Son co-directeur toulousain juge alors préférable de se retirer, pour laisser toute latitude aux évêques français dans la mise en œuvre de la réforme conciliaire. Cette décision, bien conforme à son tempérament, a paru regrettable à plusieurs de ses collaborateurs.

L'expert avant, pendant et après le Concile

La collaboration des liturgistes par-dessus les frontières les préparait au travail qui les attendait. Lorsque le pape Jean XXIII annonça, le 25 janvier 1959, la convocation d'un concile, ils furent sans doute parmi les premiers à s'en réjouir ; la composition de la Commission préparatoire *De sacra liturgia*, publiée le 22 août 1960, provoqua chez eux un malaise : les responsables des centres de pastorale liturgique de France, d'Allemagne et des Pays-Bas n'y figuraient pas. Il y eut heureusement à Rome des gens qui ne supportèrent pas cet ostracisme et Aimé-Georges Martimort fut appelé parmi les consultants au mois d'octobre suivant, avec Johannes Wagner et Lucas Brinkhoff, tandis que Mgr Henri Jenny, évêque auxiliaire de Cambrai, devenait membre de la Commission.

Sous la présidence du Cardinal Gaetano Cicognani, Préfet de la Congrégation des Rites, le secrétaire, Annibale Bugnini, organisa le travail. Martimort participait à la Sous-commission chargée de la concélébration et à celle intitulée *De mysterio sacrae liturgiae eiusque relatione ad vitam Ecclesiae*.

24. A.G. MARTIMORT, « Le rôle de Paul VI dans la réforme liturgique » in *Le rôle de G.B. Montini-Paul VI dans la réforme liturgique*, Journée d'études Louvain-la-Neuve, 17 octobre 1984, Brescia, coll. « Pubblicazioni dell'Istituto Paolo VI » 5, 1987, p. 59-73.

Le Chapitre premier de la Constitution

Ce groupe de travail, dont l'expert toulousain était le secrétaire, devait rédiger le premier chapitre du « schéma ». À ce propos, qu'on me permette de rapporter un incident dont il m'a entretenu plusieurs fois, et encore trois jours avant sa mort, parce que la lecture d'un article récent avait ravivé ses souvenirs : après la réunion plénière d'avril 1961, le Secrétariat devait faire la synthèse des textes rédigés par les diverses sous-commissions. Mais dans le volume ronéoté que toute la *Praeparatoria* reçut en août, le projet doctrinal *De mysterio...* avait été défiguré, notamment par l'introduction d'un certain nombre de termes scolastiques. Or le projet de la Commission était de n'employer que le langage de l'Écriture et des Pères, compris par toutes les Églises. Martimort ne fut pas le seul à s'en émouvoir et, de concert avec d'autres consultants, il rédigea un contre-projet qui s'ajoutait aux observations que chacun envoyait de son côté. En même temps, Mgr Jenny partait pour Rome, où il apprenait que Dom Cyprien Vagaggini était l'auteur de la nouvelle rédaction, et il projetait, avec le P. Bugnini, une réunion de la sous-commission qui eut lieu en octobre et redonna au texte la forme qui convient à un document conciliaire²⁵.

25. Ce que Martimort a vécu comme un incident est en partie occulté par les témoignages romains. Cf. A. BUGNINI, *La Riforma liturgica (1948-1975)*, Roma, Edizioni liturgiche, 1983, p. 31 : « Dalle prime risposte, ci si accorse che il primo capitolo, redazionalmente, era il più debole. Avendone fagocitato altri quattro, necessitava di una più accurata elaborazione, con l'apporto dei maggiori esponenti della commissione. Per questo fu indetta una riunione della prima sotto-commissione integrata da altri consultori. L'adunanza ebbe luogo alla « Domus Mariae » (Roma) dall'11 al 13 ottobre 1961. Furono convocati : B. Bevilacqua, relatore, H. Jenny, J. Jungmann, I. Oñatibia, C. Vagaggini, A.G. Martimort, J. Pascher, H. Schmidt, A. Dirks. Più il segretario della commissione e C. Braga ». – Mon article était déjà rédigé et envoyé à la rédaction de *LMD*, lorsque j'ai pris connaissance de l'étude qui venait de paraître : C. BRAGA, « La seconda redazione del primo capitolo della Costituzione "Sacrosanctum Concilium" »,

Celui que le Cardinal Lercaro nommera, avec une sympathique connivence, la *bomba liturgica*²⁶ faisait ainsi l'apprentissage des combats qu'il aurait à mener ; mais il allait avoir affaire désormais aux adversaires de la réforme, nombreux dans la Curie romaine.

Le projet de schéma fut signé par le cardinal Cicognani quatre jours avant sa mort, le 1^{er} février 1962. Les opposants commencèrent sans tarder à déployer leur activité, sans rencontrer de résistance de la part du nouveau Président de la Commission, le cardinal Arcadio Larraona, un juriste projeté dans un domaine qu'il connaissait fort peu. Et lorsqu'ils constatèrent qu'ils seraient toujours en minorité dans les votes des Pères, c'est par des manœuvres de coulisses qu'ils tentèrent de s'imposer. Martimort fut l'un de ceux qui s'employèrent à parer leurs coups et, si possible, grâce à des observateurs bien placés, à débusquer les offensives qui se préparaient, afin de mobiliser à temps ceux qui pouvaient les empêcher de réussir.

Les Conférences épiscopales

Les attaques se sont portées sur plusieurs objectifs : langue liturgique, concélébration, communion sous les deux espèces, etc., mais il en est un sur lequel l'expert toulousain s'est montré particulièrement vigilant : c'est le parti pris de réduire au minimum toute prérogative accordée à d'autres instances que la Curie romaine.

Le projet de schéma sur la liturgie avait été remis à la Commission centrale préparatoire, mais lorsqu'il parvint

dans *Ephemerides liturgicae*, 114, 2000, p. 91-133 (article précédé de deux autres dans les livraisons précédentes de la même revue).

26. Tous ceux qui ont eu affaire à Martimort témoignent de ses qualités d'organisation et de son tempérament de chef. Mgr Jounel se rappelle avoir entendu Jean XXIII dire au P. Bugnini qui le lui présentait : « Un piccolo uomo, ma un grande generale ». C'est que le Cardinal Roncalli avait eu à se soumettre à l'organisateur de la célébration de la dédicace de la basilique Saint-Pie X, à Lourdes, en mars 1958.

aux évêques, dans un volume daté du 13 juillet 1962²⁷, il était, sur plusieurs points, totalement méconnaissable. Il comportait, en effet, une note préalable qui en altérait l'essentiel : ce n'était plus le Concile qui décidait les réformes, faisant appel, pour leur réalisation, à des experts du monde entier ; il devait seulement en préciser les principes fondamentaux et les proposer au Siège apostolique, en lui en laissant la mise en œuvre²⁸. D'autre part, les Conférences épiscopales ne peuvent plus décider (*statuere*) des limites et modalités de l'emploi liturgique des langues vernaculaires, avec confirmation du Siège apostolique ; elles ne peuvent que les proposer à ce dernier²⁹.

Dès que la sous-commission constata les modifications apportées à son projet³⁰, elle en fit l'inventaire en vue d'avertir les Pères conciliaires. Martimort lui-même a distribué une liste d'*Observationes* à diverses conférences épiscopales, car les évêques désiraient s'informer et invitaient les experts à leurs réunions par nations³¹. La

27. *Schemata Constitutionum et Decretorum de quibus disceptabitur in Concilii sessionibus, series prima*. Le schéma sur la liturgie occupe les p. 155-201.

28. Article 16 du projet ; « Libri liturgici ex integro recognoscantur, peritis ex universo orbe adhibitis, et intra paucos annos edantur », – Note des *Schemata*, p. 155 : « Huius Constitutionis mens est : tantum normas generales et altiora principia generalem liturgicam instaurationem respicientia [...] proponere, relinquendo Sanctae Sedi singula executioni demandare ».

29. Article 24 du projet. La formule *statuere, actis a Sancta Sede recognitis* s'inspire du canon 291 du Code de 1917 à propos des Conciles.

30. On notait encore qu'il n'y avait plus de communion sous les deux espèces pour les laïcs, plus de possibilité pour les prêtres d'office en langue vernaculaire, et la concélébration était réduite à quelques cas. De plus les *Declarationes* donnant aux Pères les explications nécessaires pour comprendre les propositions avaient été supprimées. Le texte signé par le cardinal Cicognani n'avait pas plu à son successeur qui avait constitué une commission secrète pour l'amender (A. BUGNINI, *op. cit.*, p. 38).

31. Les Pères conciliaires ont donc en mains le schéma signé par Cicognani, y compris les *Declarationes*, et en font grand cas.

Commission conciliaire, en majorité élue sur des listes constituées par les membres du Concile, était présidée par le cardinal Larraona et elle était la seule à ne pas avoir le même secrétaire que la *Praeparatoria*. Bugnini avait été écarté. On établit une *Ratio procedendi Commissionis*, dans l'esprit de *l'Ordo Concilii celebrandi*, à laquelle collabora l'expert toulousain, avec un de ses collègues consultants, le juriste espagnol Mgr Bonet, qui déclara à la Commission, le 12 novembre 1962, que la fameuse *Nota* introduite en tête du schéma n'avait aucune valeur juridique et pouvait être omise sans aucun préjudice. « On n'en entendit plus parler », conclut Martimort³². Le texte définitif de la Constitution est ainsi rédigé : « Les livres liturgiques seront révisés au plus tôt, en faisant appel à des experts et en consultant des évêques, de diverses régions du globe »³³.

L'opposition ne désarma pas aussi facilement sur la question des traductions. La sous-commission dirigée par Mgr Calewaert, évêque de Gand, décida de rétablir le texte primitif, mais en réunion plénière, le cardinal Larraona insista pour que l'expression *actis ab Apostolica Sede recognitis* soit changée en *actis ab Apostolica Sede probatis seu confirmatis*. La Commission finit par accepter³⁴, mais en demandant que, pour éviter toute équivoque, la clause soit expliquée dans la *Relatio ad Patres*, ce que

32. A.G. MARTIMORT, « Les débats liturgiques lors de la première session de Vatican II (1962) » in E. FOUILLOUX, *Vatican II commence... Approches francophones*, Louvain, Faculté de théologie, 1993, p. 291-307.

33. VSC 25 : « Libri liturgici quam primum recognoscantur, peritis adhibitis et episcopis consultis ex diversis orbis regionibus ».

34. VSC 22 § 2 : « En vertu du pouvoir donné par le droit, le gouvernement en matière liturgique appartient aussi, dans les limites fixées, aux diverses assemblées d'évêques légitimement constituées, compétentes sur un territoire donné » VSC 36 § 3 : «... il revient à l'autorité ecclésiastique qui a compétence sur le territoire, mentionnée à l'article 22 § 2... de statuer si on emploiera la langue du pays et de quelle façon, en faisant agréer, c'est-à-dire ratifier ses actes par le Siège apostolique ».

fit le président de la sous-commission³⁵. De plus, était proposée l'addition d'un nouveau paragraphe : « La traduction du texte latin dans la langue du pays, à employer dans la liturgie, doit être approuvée par l'autorité ecclésiastique compétente sur le territoire, dont il est question ci-dessus »³⁶. Ces deux amendements furent votés en Congrégation générale le 5 décembre 1962³⁷.

Le Consilium

La Constitution *Sacrosanctum Concilium*, adoptée à l'unanimité moins quatre voix, fut promulguée le 4 décembre 1963 et l'organisme chargé de la mettre en œuvre, le *Consilium ad exsequendam Constitutionem de sacra liturgia*, était créé par le Motu proprio *Sacram Liturgiam* du 25 janvier 1964. Mais ce document prévoyait aussi les premières traductions et le texte qui parut dans *L'Osservatore Romano* du 30 janvier parlait de nouveau de propositions faites au Siège apostolique par l'autorité territoriale compétente. Cela souleva une tempête, tant dans l'épiscopat, qui envoya de nombreuses protestations, que dans la presse quotidienne. À la suite de multiples démarches, la version publiée par les *Acta Apostolicae Sedis* avait été corrigée selon les termes mêmes de la Constitution³⁸. À chacun de ces assauts, Martimort avait

35. *Emendatio* proposée par Mgr Calewaert dans son Rapport du 5 décembre 1962 : «... Verbum *probatis*, de se genericum, specificatur seu explicatur verbo *confirmatis*, nam hac locutione ostenditur id quod ab auctoritate inferiore legitime statuitur et ab auctoritate superiore agnoscitur et completur... auctoritas inferior ius condant et auctoritas superior novam vim iuridicam addat ».

36. Ce paragraphe est devenu VSC 36, § 4.

37. Le premier par 2 016 voix contre 56 et 10 nuls, le second par 2 041 voix contre 30 et 8 nuls.

38. AAS 56, 1964, p. 139-144 (EDIL 188) : «... Opportunum ducimus significare varias huiusmodi populares interpretationes a competente auctoritate ecclesiastica conficiendas et approbandas esse, ad normam art. 36 § 3 et 4 ; acta vero huius auctoritatis, ad normam eiusdem art. 36 § 3, ab Apostolica Sede esse rite probanda seu confirmanda.

été l'un des premiers à monter aux créneaux ; et, pour en exposer les diverses péripéties, je me suis servi presque uniquement de notes personnelles qu'il a laissées³⁹.

Pour la mise en œuvre de la réforme, Paul VI avait voulu un organisme indépendant de la Congrégation des Rites, composé d'évêques résidentiels et se donnant lui-même ses méthodes de travail, qui différaient de celle de la Curie romaine. Cela explique le choix du Président, le cardinal Giacomo Lercaro, et du secrétaire, Annibale Bugnini. « J'ai l'impression, écrit un évêque brésilien⁴⁰, que le choix des membres du *Consilium* fut pour une bonne part suggérée à Bugnini par Martimort ; j'ai su, par une confiance reçue plus tard, que ce fut mon cas... Dans les sessions du *Consilium*, il apparut comme un grand chef d'orchestre... Quand il se levait pour parler, en dépit de sa petite taille, mais avec son magnifique latin, tous l'écoutaient avec attention et, très souvent, il dirimait la question ». Il était consultant du groupe d'études chargé de la concélébration et de la communion sous les deux espèces, et de celui qui traitait des rites de la Chapelle papale ; de plus, il était rapporteur du *coetus* qui se consacrait au Cérémonial des évêques. Il eut surtout à diriger l'élaboration de la réforme de la Liturgie des Heures, dont la portée apparaît bien dans son commentaire de l'*Institutio generalis* publié en 1971⁴¹. Et jusqu'à ses derniers mois,

Quod ut semper servetur praescribimus, quoties liturgicus quidam textus latinus a legitima, quam diximus, auctoritate in linguam vernaculam convertetur ».

39. Ces notes mentionnent aussi les actes du *Consilium* précisant les méthodes à suivre par les conférences épiscopales : Instruction *Inter Oecumenici* du 26 septembre 1964 (EDIL 238), Instruction aux Présidents des Conférences épiscopales du 25 janvier 1969 (EDIL 1200-1242), et une réponse concernant les traductions « ad interim » (EDIL 1242 note). De plus, la Congrégation du Culte divin a adressé une lettre aux Présidents de Conférences épiscopales le 25 octobre 1973, à propos de la traduction des formules sacramentelles dont le Pontife romain se réserve l'approbation (EDIL 3110-3114).

40. Clemente José Carlos ISNARD, « Le Consilium », *MCV*, p. 404-410.

41. *Notitiae*, n. 64, 1971, p. 218-240.

il travaillait à l'édition du volume qui devait donner, pour l'office des lectures, la répartition sur deux ans. Peut-on espérer voir bientôt le résultat d'une œuvre qui arrivait presque à son terme ?

Le serviteur de l'Église

Le maître d'œuvre de l'*Église en prière* avait une piété liturgique. Je crois pouvoir dire que je ne lui connaissais aucune autre dévotion qu'un zèle fervent et éclairé pour la sainte Église. Son ambition était d'en être un fidèle serviteur et c'est ce qu'il attendait de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, se mettaient à son école. Car c'était la seule chose qui puisse, à son avis, vérifier le bien-fondé d'un intérêt pour la liturgie. Il faut parler de serviteur au sens évangélique de ce mot, car Aimé-Georges Martimort était un homme libre. Il l'a manifesté pendant l'occupation allemande⁴², et sa dévotion à l'Église n'a jamais comporté la moindre servilité. Les charges qu'il a exercées dans les instances romaines – il a été consultant de la Congrégation du Culte divin pendant de longues années – ne l'empêchaient pas de garder une franche liberté de jugement. Quand il était consulté, il donnait son avis de manière claire et précise et, s'il sentait que des enjeux importants étaient engagés, c'est avec une ardeur de combattant – nous l'avons vu – qu'il défendait les causes qui lui semblaient justes. Si finalement les décisions prises n'étaient pas conformes à ses espérances, il les acceptait sereinement, rappelant que la responsabilité finale n'appartient pas aux experts, mais aux évêques. Rien cependant ne l'empêchait de dire à ses amis que c'était regrettable, car son obéissance n'avait rien d'un culte de la personnalité, même à l'égard du pape. Il avait apprécié la méthode de travail du *Consilium* où décideurs et consultants pouvaient

42. Voir Patrick CABANEL, « Résistance spirituelle à Toulouse de 1927 à 1945 », in *Mgr Bruno de Solages, Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, 99, 1998, p. 43-77.

parcourir ensemble une bonne partie du chemin et il aurait aimé que cela serve de modèle à une réforme de la Curie romaine.

Certains se demandent si cette indépendance d'esprit ne révélait pas quelque trace de ce gallicanisme auquel il avait consacré ses premières études. Par certains aspects, on aurait pu le penser⁴³, mais par d'autres côtés, il était assez romain. Devenu, en 1967, prélat de la maison pontificale, il ne s'est jamais dérobé au titre de « monseigneur » que tous, autour de lui, attachaient à son nom ; il appréciait sans doute de voir son œuvre reconnue, mais il savait bien que des intentions mêlées peuvent faire accorder de telles dignités ; il me l'a dit un jour très clairement : il entendait ne rien perdre de sa liberté.

Quant à son attitude par rapport aux rubriques, elle était ferme, surtout au temps où l'on espérait des changements ; il estimait qu'on ne pouvait pas à la fois réclamer des réformes et les anticiper, sans les compromettre⁴⁴, mais il affirmait qu'être obéissant ne dispensait pas d'être intelligent, et qu'en cas de difficultés, c'est à l'évêque qu'il faut en référer et non aux rubricistes⁴⁵. Quand des ouvertures semblaient se manifester, il les interprétait avec une audacieuse sagesse : en un temps où le prêtre devait doubler toutes les lectures faites par un autre ministre, il en a été étonné plus d'un par son commentaire d'une rubrique de la Veillée pascale ; « qu'ils écoutent, assis »⁴⁶.

Les dernières années de la vie de Mgr Martimort ont été assombries par les craintes que lui inspiraient les libertés

43. Par exemple, je l'ai vu s'irriter contre des cérémoniaires qui voulaient imposer aux évêques un port du mantelet non conforme aux usages du clergé français, et il rappelait que tout évêque, en France, peut se présenter en rochet découvert.

44. Dans le missel de Pie V, une malencontreuse genuflection coupait en deux la doxologie finale du Canon et bien des prêtres se permettaient de la déplacer, ce que Martimort réprouvait et s'est toujours interdit.

45. Cf. : « À propos de quelques innovations liturgiques », *LMD* 29, 1952, p. 112-115 et « Encore les innovations liturgiques », *LMD* 30, 1952, p. 161.

46. « Sedentes auscultant », *LMD* 31, 1952, p. 150-151.

accordées à certains groupes de chrétiens qui contestent la valeur traditionnelle des livres liturgiques actuels. Il était peiné par le revirement de certains prélats dont il avait apprécié la collaboration pendant le Concile et dénonçait les inconséquences qu'il décelait dans le discours des détracteurs de la réforme. Il m'en entretenait à chacune de mes visites, m'encourageant à poursuivre les combats que lui avait inspirés son amour de l'Église, car ce qui pour lui était en jeu, ce n'était rien d'autre que la fidélité à l'*Ecclesia Mater* et à sa mission dans le monde, dont la liturgie ne remplit pas toute l'activité⁴⁷.

Aimé-Georges Martimort a terminé son pèlerinage terrestre. Mais c'est auprès de lui que nous trouvons encore les paroles de consolation et d'espérance que nous recherchons.

« L'Assemblée liturgique est essentielle aux chrétiens et à l'Église, au point que, sans elle, il n'y a ni chrétiens ni Église. Il n'y a que chaos, erreur, dispersion, fausse mystique, déformation de l'œuvre du Christ. Mais, par ailleurs, l'assemblée comporte une incomplétude manifeste. Elle suppose quelque chose qui est avant, elle exige quelque chose qui sera au-delà, et au moment même où elle se réalise, malgré son caractère déjà céleste, elle crée chez le chrétien une espèce d'écartèlement, un malaise profond : le chrétien prend conscience chaque jour davantage que le Seigneur qu'il possède est un Seigneur qu'il cherche, qu'il poursuit et qu'il attend ; que si le ciel est déjà réalisé, cependant on l'espère ; que si la Jérusalem céleste existe déjà, il faut cependant la bâtir dans les larmes et dans la douleur : *scalpri salubris ictibus et tunsione plurima*.⁴⁸ »

R. CABIÉ

47. VSC 9-10.

48. « L'Assemblée liturgique, Mystère du Christ », *LMD* 40, 1954, p. 29 ; *MCV*, p. 225.

La bibliographie de Mgr Martimort a paru dans *MCV* (jusqu'en 1983) ; elle a été reprise et complétée par R. CABIÉ, jusqu'à l'année 1997, dans *Miscel.lània litúrgica catalana* 8, 1997, p. 23-35. Sa bibliographie complète paraîtra dans une thèse qui lui est consacrée, en préparation à l'Institut Catholique de Toulouse.